



AARPI CTC AVOCATS
Maître Lise TRUPHEME
5 Boulevard du Roi René
13100 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : 04.13.41.53.53
www.ctcavocats.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Sur la commune de MARTIGUES (13500)

Dans un ensemble immobilier sis sur la commune de MARTIGUES 13500, Chemin de Paradis, cadastré section AP n°191 pour 42 a et 20 ca, AP n°193 pour 1 ha 02 et 80 ca, et AP n° 194 pour 10 a 70 ca,

Le lot 644 de la copropriété, UN APPARTEMENT de type 5 au 1^{er} étage du Bâtiment D,

Et les 73/10.000èmes indivis des parties communes générales se composant d'une entrée, d'une arrière cuisine/loggia fermée, une cuisine, un couloir avec placards, un WC, une salle de bains, trois chambres, un bureau, un salon/séjour d'une surface loi Carrez de **98,91 m²** et un balcon donnant sur le séjour d'une superficie de 6,07 m².

Le lot 804 de la copropriété, en UN EMPLACEMENT DE PARKING aérien,

Et les 2/10.000èmes des parties communes générales.

Ledit immeuble ayant l'objet d'un règlement de copropriété et état descriptif de division dressé par Maître PERDIGUERO, notaire à PORT-DE-BOUC, le 3 janvier 1974, publié au 2eme bureau des hypothèques d'AIX-EN-PROVENCE le 8 janvier 1974 volume 688 n°4, approuvé par acte du même notaire le 3 janvier 1974, publié le 8 janvier 1974 volume 688 n°6,

Rectifié suivant acte reçu par le même notaire le 7 juin 1974, publié le 13 juin 1974 volume 848 n°3,

Annulé et remplacé suivant règlement de copropriété et état descriptif de division dressé par Maître BALIQUE CASTEREZ, notaire à AIX-EN-PROVENCE, le 29 octobre 1999, publié au 2eme bureau des hypothèques d'AIX-EN-PROVENCE le 10 novembre 1999 volume 99P n°7430.

MISE A PRIX : 75.000,00 €
(SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS)
(FRAIS DE POURSUITES PAYABLES EN SUS, Y COMPRIS TVA)

ADJUDICATION FIXEE AU LUNDI 9 MARS 2026 A 9 H 00,
à l'audience des ventes **du Tribunal Judiciaire d'AIX-EN-PROVENCE,**
40 Boulevard Carnot , 13100 AIX-EN-PROVENCE,
où les biens immobiliers ci-dessus désignés seront adjugés
au plus offrant et dernier enchérisseur.

OCCUPATION : Aux termes du procès-verbal descriptif du 15 septembre 2025, il est consigné sur constatations du commissaire de justice, que les lieux sont occupés par Monsieur Alain SANT, sans plus de précision.

CONDITIONS DE L'ADJUDICATION :

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé le 6 octobre 2025 au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire d'Aix-en-Provence où il peut être consulté. Le cahier peut également être consulté au cabinet de l'avocat poursuivant ou, directement, sur le site **www.ctcavocats.fr**.

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat postulant près le Tribunal Judiciaire d'AIX-EN-PROVENCE.

A PEINE DE NULLITE, et conformément aux dispositions de l'article R322-41 du Code des procédures civiles d'exécution, cet Avocat devra s'être fait remettre, préalablement aux enchères, une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque rédigé à l'ordre de la CARPA, complété d'un justificatif de l'origine des fonds, représentant 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000,00 €.

VISITE :

La visite aura lieu le **lundi 23 février 2026 de 09 h 30 à 10 h 30 (SELARL JUSTICIACTE : Tél. : 04.91.33.12.63)**

Signé : Lise TRUPHEME
Avocat